



Rupture de contrat mutuelle complémentaire

Par **squal38**, le **29/03/2011** à **20:01**

Bonjour,

voila mon problème j'ai exercé ma profession en tant qu' artisan donc j'étais couvert par le rsi et la ram au niveau de ma santé, j'ai fermé mon entreprise avec un contrat de mutuelle complémentaire d'artisan soumis a la loi Madelin.

un an après la fermeture de mon entreprise j'ai reçu un courrier de la ram comme quoi elle ne me couvrirait plus et que je devait passer au régime général de la sécu. jusque la pas de problème ensuite j'ai ecris a la société qui ma souscrit mon contrat d'assurance maladie complémentaire pour faire annuler mon contrat en cours puisque je ne dépend plus du même régime et je ne suis plus soumis a la loi Madelin.

Celle ci me répond que ce n'est pas un changement de situation valable pour fermer mon contrat.

on t'il le droit puisqu'e tout leur concurrent me dise que je suis en droit de couper cette assurance.

Qui croire pouvez vous m'aider merci d'avance